

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

NIF:4120160000060600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre Hospitalo-Universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à la consultation N° 02/2026 ayant pour objet étude, suivi et rénovation du réseau électrique du l'hôpital Targa Ouzemour de Bejaia au titre des dépenses d'investissement 2022, Projet : rénovation du réseau électrique du l'hôpital Targa Ouzemour de Bejaia. Qu'a l'issue de l'évaluation des offres, la Direction Générale du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit :

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Note Technique	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
étude, suivi et rénovation du réseau électrique du l'hôpital targa ouzemour de Bejaia au titre des dépenses d'investissement 2022, Projet : rénovation du réseau électrique du l'hôpital targa ouzemour de Bejaia	SARL LTC	000416052311768	40 pts	11 739 350 ,00	Retenue moins disant

Selon les dispositions de l'article 56 du la loi n°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales et l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours à compter du premier jour de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le.....
 La Directrice Générale
 المدبرة العامة
 السيدة رباحي فليحة
 زفجة غردية
 26 MARS 2026